

Sûreté info



N° 003 du 1^{er} semestre 2017

Revue Semestrielle d'information de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

GRATUIT

Dossier :
A la découverte des métiers
de l'aéroport



Interview

Gal de Brigade Aérienne (2S)

AYEVA Essofa

Président du CIS



SIVOP

parfums & cosmétiques

Fondée en 1985, SIVOP est une société spécialisée dans l'élaboration, la production et la vente de produits cosmétiques. Avec 30 années d'expérience, l'entreprise possède une large gamme de produits de près de 1000 références.



Côte d'Ivoire
 Tel. : +225 23 51 53 00
 Fax : +225 23 46 67 24
 E-mail : info@sivop.com



RDC
 Tel. : +243 81 42 25 950
 E-mail : info.rdc@sivop.com



Sénégal
 Tel. : +221 33 87 98 585
 Fax : +221 33 85 46 400
 E-mail : info.sn@sivop.com



Togo
 Tel. : +228 22 71 27 00
 Fax : +228 22 71 08 88
 E-mail : info.tg@sivop.com

S O M M A I R E



Directeur de publication

Lt-Col BOLIDJA Langbatibe

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BOKOSSA Tyhira Hébéline
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Conseiller

KOMBATE Yendouma

Secrétariat de rédaction

BOKOSSA Tyhira Hébéline

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

Gestion Financière & Abonnement Insertions

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication

(+228) 22 42 25 22 / 91 68 18 00

Contact :

Tél: (+228) 22 26 26 20

Fax: (+228) 22 26 26 22

E-mail : sureteinfo@yahoo.fr

sureteinfo@asaige.tg

Site web: www.asaige.tg

01 BP: 1029 Lomé 01

99, rue 243 Tokoin Wuiti

04 **Editorial**

06 **Dossier :** A la découverte des métiers de l'aéroport

11 **La sûreté du fret aérien**

13 **Voyager avec son animal de compagnie**

17 **Santé :** Grossesse et vol



08
**Interview du
Président du CIS**



16
**Lancement du site de
l'ASAIGE : www.asaige.tg**

BONNE ANNEE 2017 A TOUS ET JOYEUX ANNIVERSAIRE A SURETE INFO !



C'est un grand et réel plaisir pour nous de vous retrouver en cette nouvelle année. A cette occasion, toute l'équipe de **Sûreté Info** se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de prospérité et de succès dans vos activités.

C'est également une double joie de célébrer avec vous, chers lecteurs et chères lectrices, le premier anniversaire de **Sûreté Info**. Eh oui, votre revue a déjà un an !

Je saisis cette opportunité pour exprimer mes sincères remerciements à tous nos annonceurs dont les multiples contributions ont permis à votre revue de faire du chemin. Qu'ils trouvent ici, l'assurance de notre gratitude pour la confiance qu'ils ont placée en nous.

C'est aussi une occasion pour adresser mes cordiales salutations aux lecteurs assidus, aux lecteurs occasionnels et autres ; nous nous efforcerons de trouver des éléments pour vous fidéliser davantage.

Une nouvelle année a commencé avec certainement de nouvelles perspectives. Pour sa part, l'ASAIGE (Autorité de sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma) consacrera toujours ses efforts et ses moyens à l'accomplissement de ses missions; étant entendu que les menaces sécuritaires demeurent un problème à résoudre pour bien

des pays dont le nôtre. Plus que jamais, il est nécessaire pour nous d'entreprendre des actions visant à prévenir les menaces et à empêcher la survenance des actes illicites sur la plateforme aéroportuaire.

Les attentats et attaques terroristes sont là pour raviver notre conscience sur les questions de sûreté et de sécurité partout. Il est donc de notre devoir de continuer à apprendre de nouvelles méthodes en matière de sûreté, à se cultiver et à sensibiliser.

En 2017, **Sûreté Info** jouera encore plus son rôle d'information et de sensibilisation du public car la sûreté est une affaire de tout le monde. Votre revue continuera à vous restituer fidèlement les actions clés de l'ASAIGE en matière de sûreté et sécurité, à vous informer de toutes les autres activités, de tous les événements relatifs à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) et à l'aviation civile en général, mais aussi, à vous divertir. Elle le fera dans le souci permanent de vous plaire par un choix très minutieux des éléments de ses différentes rubriques.

Au nom de toute l'équipe de **Sûreté Info**, je vous réitère tous nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année !

Bonne année 2017 et longue vie à **Sûreté Info** !

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA
Coordonnateur de l'ASAIGE

BOOK AND PURCHASE
YOUR FLIGHT
ONLINE AND SAVE



RÉSERVEZ ET ACHETEZ
VOS BILLETS D'AVION
EN LIGNE ET ÉCONOMISEZ

10%



Industrie du transport aérien

A LA DECOUVERTE DES METIERS DE L'AEROPORT



Le trafic aérien dans le monde ne cesse d'augmenter ; il est passé de quelques millions de passagers en 1950 à 3,3 milliards en 2014 et la barre du milliard de passagers a été franchie en 1987. Selon les estimations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), le nombre de passagers aériens atteindra les 6 milliards d'ici 2030.

Face à cette croissance effrénée du trafic aérien qui fait des aéroports de grands centres d'activités commerciales, des métiers très variés parfois nouveaux sont créés dans le but de gérer les activités aéronautiques dans tous leurs détails. En effet, à l'aéroport, on peut noter plusieurs catégories de métiers auxquels correspondent différents profils. Il s'agit par exemple des professions commerciales, de celles en relation avec la piste et le trafic, des professions techniques, de celles du fret et de la logistique, et de celles de la sûreté.

Dans ce numéro, un développement non exhaustif

des deux premières catégories sera fait avec quelques informations générales sur les missions. Les conditions (profil) et critères spécifiques aux postes pouvant, bien entendu, varier d'une entreprise à une autre.

1- Les professions commerciales

Agent commercial au sol

Il est employé par une compagnie aérienne, un aéroport ou une société d'assistance aéroportuaire. Il a pour mission de :

- accueillir et de prendre en charge le traitement des passagers, pendant leur enregistrement et l'enregistrement de leurs bagages, et de leur embarquement ;
- recueillir et traiter les plaintes, informer les passagers en cas de retard d'avion, d'une grève, d'une annulation de vol et d'assister les passagers.

Personnel navigant commercial (hôtesse et steward)

Il est employé par une compagnie aérienne et sa mission consiste à :

- contrôler méticuleusement, avant décollage, le bon fonctionnement des appareils et des équipements de la cabine (emplacement des gilets de sauvetage, étanchéité des portes...) ;
- accueillir les passagers, prendre en charges les enfants et les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- effectuer les démonstrations et indiquer aux passagers la procédure à suivre en cas d'incident ;
- Veiller à faire respecter les différentes consignes en vigueur ;
- assurer le service aux passagers (boissons, plateaux-repas) ;

- effectuer la vente des produits détaxés.

Agent d'escale

Il est employé par la compagnie aérienne et a pour mission de :

- assurer l'interface entre les compagnies aériennes et l'ensemble des services sol et vol de l'aéroport ;
- garantir le bon déroulement du départ ou de l'arrivée de chaque vol ;
- accompagner les passagers dans leurs démarches : embarquement, débarquement ainsi que les opérations liées à la prise en charge opérationnelle (enregistrement des bagages, remise des cartes d'embarquement, etc...) et veiller à l'assistance des passagers (dans le cas de perte des bagages, de l'annulation ou de retard de vol).

Agent de nettoyage avion ou agent cleaning

Il est employé par une société de handling et a pour mission de :

- nettoyer l'intérieur des avions en un minimum de temps, entre deux vols ou lors d'une escale ;
- vérifier et reconditionner les produits de confort pour les passagers (appui-têtes, oreillers, casques, trousse d'agrément...).

Chauffeur de navette passagers

Il a pour mission de :

- prendre en charge les passagers des avions sur piste et en assurer le confort et la sécurité ;
- réaliser la desserte des parkings éloignés de l'aéroport et des loueurs de véhicule dans le respect des réglementations spécifiques du transport sur l'aéroport.

2- Les métiers de la piste et du trafic

Agent de piste qualifié

Il peut être recruté par une compagnie aérienne, une autorité aéroportuaire ou une société spécialisée dans le handling (préparation de l'avion). Il travaille sur le tarmac et a pour mission de :

- participer à toutes les opérations nécessaires à l'arrivée et au départ de l'avion (placement en liaison avec l'aiguilleur de piste, départ au casque en français ou en anglais, repoussage et

tractage...)

- assurer également la mise en place du matériel nécessaire au chargement, au déchargement et à la livraison des bagages.

Agent de trafic

La mission de l'agent de trafic consiste à :

- coordonner et à encadrer l'ensemble des équipes qui préparent l'avion, de l'atterrissage au décollage ;
- superviser le nettoyage de la cabine, l'équipement hôtelier, le chargement du fret ainsi que des bagages, et l'avitaillement en carburant ;
- établir les documents de chargement et de centrage de l'avion remis au commandant de bord ;
- tout mettre en œuvre pour assurer le départ des appareils à l'heure prévue dans le respect des règles de sécurité, de sûreté et de qualité de service.

Avitailleur d'aéronef

Sa mission consiste à :

- assurer la réception du carburant ;
- surveiller et garantir le remplissage des cuves de stockage et l'avitaillement des appareils ;
- participer au contrôle des installations fixes et des véhicules.

Conducteur d'engins

Il a pour mission de transporter les chariots porte-bagages, les plateaux-repas et de tirer les avions par le biais d'un tracteur.

Magasinier cariste

Il charge et décharge les palettes de fret et les range dans l'aérogare à l'aide d'engins élévateurs.

Dégivreur

Il applique des produits antigel sur les avions au départ. A l'arrivée, il procède au dégivrage des ailes parfois gelées qui peuvent bloquer les gouvernes (une réalité, en général, non observable en Afrique).

A suivre ...

Tchontchoko NAPO- KOURA

INTERVIEW DU PRESIDENT DU COMITE INTER- MINISTERIEL DE SURETE (CIS) DE L'AIGE

Le Général de Brigade Aérienne (2S) AYEVA Essofa est un ancien pilote de chasse. Il a été tour à tour Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air, Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République, Directeur de cabinet du Président de la République avant d'accéder à la fonction de Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Togolaises. Depuis janvier 2013, il est Président du Comité Interministériel de Sûreté de l'AIGE.

En cette qualité et dans un contexte caractérisé par plusieurs conflits sur le continent africain qui ouvrent des brèches aux actes terroristes, et où les questions de sécurité et de sûreté interpellent tout le monde, «Sûreté Info» s'est approchée de lui pour en savoir davantage sur les mesures prises et mises en œuvre pour assurer la protection des passagers, du public, des aéronefs et des installations aéroportuaires contre tout acte d'intervention illicite sur l'aéroport de Lomé.

Sûreté Info : *Après les attentats du 11 septembre 2001, des mesures ont été renforcées pour protéger l'aviation civile. Aujourd'hui, on assiste à de nouvelles formes de menaces et d'attaques contre le transport aérien. Selon vous, quelles orientations les Etats devraient-ils donner en matière de sûreté en vue de contrer efficacement les différentes menaces et attaques terroristes ?*

Président du CIS : Il est indéniable que les attentats du 11 septembre 2001 ont traumatisé le monde entier en général et l'aéronautique en particulier. Mode privilégié de déplacement d'un grand nombre de personnes et de transport d'une partie de l'industrie de pointe, le transport aérien joue un rôle clé dans l'économie mondiale. Quand subitement, la première puissance du monde est victime du détournement simultané de quatre (04) aéronefs de ligne, qui se transforment en vecteurs pour attaquer le Pentagone, détruire les tours jumelles du Wall Trade Center à New York et tenter une quatrième attaque qui est heureusement neutralisée par les passagers en

Pennsylvanie, il y a lieu de s'inquiéter sur l'avenir de l'aviation.

Le 11 septembre 2001 marque donc un tournant dans la lutte contre les actes d'intervention illicite dans l'aviation. Toutes les administrations ont dû renforcer les mesures de sûreté dans les aéroports. Les industries ont élaboré de nouvelles technologies pour détecter et faire face aux nouvelles menaces, allant des engins explosifs traditionnels aux nouveaux modèles difficilement détectables.

Je pense que les Etats devraient continuer dans le sens de l'amélioration et du renforcement de tous les moyens susceptibles d'aider à lutter efficacement contre toutes les menaces, quelle que soit leur nature.

Le plus important est de se doter des capacités de détecter et de neutraliser en amont tout acte ou toute tentative d'acte d'intervention illicite. En résumé, il s'agit de pouvoir renforcer tout le système de la sûreté qui passe par la mise en œuvre de mesures adéquates, d'équipements performants et d'hommes bien formés, disponibles et qui se départissent de la routine.

Collecter et analyser les renseignements, identifier les différentes menaces, élaborer et appliquer les mesures

de lutte appropriées, voilà défini le principe qui doit sous-tendre la lutte contre le terrorisme international dans l'aviation civile.

Sûreté Info : *Monsieur le président, vous avez été nommé à la tête du Comité Interministériel de Sûreté (CIS) depuis janvier 2013. Pouvez-vous nous dire le contexte de création du CIS, sa mission et ses objectifs ?*

Président du CIS : La création du Comité Interministériel de Sûreté découle du décret n°2011-123/PR du 13 juillet 2011 portant modification de l'article 10 du décret n°97-212/PR du 22 octobre 1997 relatif à la sûreté de l'aviation civile. En effet, l'article 10 nouveau dit : « Une autorité de sûreté ayant la responsabilité de la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite ainsi que la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté est instituée pour chaque aéroport, sur proposition du ministre chargé de l'aviation civile. L'autorité de sûreté est une structure administrative qui exerce ses missions sous le contrôle d'un comité



interministériel de sûreté, créé par arrêté du premier ministre. »

On peut comprendre clairement que c'est le décret de 2011 qui annonce la création du CIS.

S'agissant de ses missions, il faut dire que le CIS est chargé de l'orientation de l'activité de l'ASAIGE, de l'approbation du budget, des comptes financiers et des rapports d'activités de l'ASAIGE, de l'autorisation de la signature des conventions et accords par le Coordonnateur et de la nomination d'un commissaire chargé de contrôler les comptes de l'ASAIGE.

Je précise que le CIS est composé de cinq (05) membres : un représentant de la présidence de la république qui en assure la présidence, un représentant de la primature, un représentant du ministère chargé de l'aviation civile, un représentant du ministère de l'économie et des finances et un représentant du ministère de la sécurité et de la protection civile.

Le CIS a été créé pour accompagner l'ASAIGE, notre objectif principal est d'aider et de soutenir cette structure dans l'exercice de sa mission avec tous les moyens nécessaires.

Sûreté Info : *Le CIS travaille activement pour donner des orientations à l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE), notamment la politique de sûreté devant être mise en œuvre. Que fait concrètement l'ASAIGE pour assurer la protection des passagers au départ de l'aéroport de Lomé et à l'arrivée ?*

Président du CIS : Il convient de préciser que la politique de sûreté de l'aviation civile est définie au plan national et est contenue dans un document appelé programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC), écrit sous l'égide de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-TOGO). L'ASAIGE, qui est l'organe de mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'aéroport de Lomé, est tenue d'appliquer ce programme, plus précisément les dispositions contenues dans le programme de sûreté d'aéroport (PSA) qui découle du PNSAC.

Elle a donc besoin de moyens et c'est là qu'intervient le CIS qui doit se battre pour les mettre à sa disposition. Concrètement, la mise en œuvre quotidienne de la politique de sûreté

élaborée dans le PSA et appliquée par l'ASAIGE est visible sur la plateforme à travers le déploiement de ses personnels et équipements, sur toute l'étendue de l'aéroport. On ne peut en évaluer l'efficacité et la performance que quand on tente de pénétrer dans le périmètre aéroportuaire.

Je saisis l'occasion pour saluer le professionnalisme de nos agents sur le terrain et les encourager à persévérer dans ce sens. Je m'en voudrais d'oublier la nouvelle unité cynophile qui intervient dans toutes les zones de l'aéroport (départ et arrivée) et dont la mission est de détecter les explosifs et les stupéfiants.

Sûreté Info : *Le gouvernement togolais a jugé indispensable de redonner une nouvelle énergie au transport aérien par l'extension et la modernisation de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma. Quelles sont les perspectives qu'offre cette nouvelle aérogare ?*

Président du CIS : Il s'agit d'une véritable métamorphose pour le Togo. Le sentiment qu'on éprouve quand on se trouve dans la nouvelle aérogare de

Lomé est irréal. On a plutôt l'impression d'être à Bangkok, à Bombay ou à Bruxelles. Il est bien vrai que l'aéroport de Lomé n'a pas autant de satellites que les aéroports de ces villes mais on est ébloui dès l'arrivée par le standing des nouvelles installations mises en place pour assurer et faciliter les activités du transport aérien.

On peut aisément percevoir les retombées de cet investissement. Il suffit pour s'en convaincre de souligner l'existence de deux grands hubs à Lomé. Celui de la compagnie panafricaine Asky qui permet de rallier un grand nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale et celui de Ethiopian Airlines qui relie l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique Australe, au Moyen-Orient, à l'Asie, en vol direct au départ de Lomé, au Brésil depuis 2013 et aux Etats-Unis depuis 2016 avec des fréquences éloquentes respectivement de trois (03) et quatre (04) vols hebdomadaires. Voilà pourquoi je parle de métamorphose.

De toute évidence, l'accroissement des activités du transport aérien actuellement assurées par les compagnies déjà présentes à Lomé et l'arrivée d'autres compagnies qui frappent à la porte du Togo, ne pourront que faire booster l'économie nationale. C'est une occasion pour nous de remercier très sincèrement le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE dont la vision et la politique de développement ont permis de doter notre pays de ce joyau architectural ; son existence force l'admiration de tous ceux qui débarquent à Lomé et de toute la sous-région assurant ainsi le nouveau rayonnement du Togo.

Sûreté Info : *La notion de sûreté ne s'applique pas seulement à l'aviation civile, elle est applicable à tous les secteurs stratégiques et économiques d'un pays. A preuve, le Togo a abrité en octobre 2016, le sommet de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et*

le développement en Afrique. Un sommet qui a abouti à l'adoption de la Charte de Lomé. Quelles sont vos impressions après un tel sommet ?

Président du CIS : Le sommet de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique tenu en octobre dernier et qui a abouti à l'adoption de la Charte de Lomé, à mon avis, donne à tout Togolais un légitime droit de s'approprier cette réussite. Une fois de plus, c'est la vision du Chef de l'Etat togolais qui a été plébiscitée par ses pairs.

C'est donc un fort sentiment de fierté qui m'anime.

Pour revenir à la vision de SEM le Président de la République, il s'agit de faire de nos océans un pôle de développement à travers la mise en œuvre de l'économie bleue. Mais comment y parvenir s'ils sont assujettis à des menaces diverses telles que la piraterie maritime, la pêche illicite, la pollution marine et les trafics de tout genre ?

C'est la première fois qu'une charte proposée est signée le même jour par trente (30) Etats sur cinquante-quatre (54). Il y a réellement lieu d'être fier pour le Togo, d'être fier pour notre Président et d'être fier pour tout le continent africain qui a adhéré à cette vision.

Cette charte de Lomé deviendra effective après sa ratification par quinze (15) Etats. C'est ce que nous appelons de tous nos vœux. Le vrai défi pour les Etats africains sera alors de mettre en place une politique commune, d'harmoniser les législations nationales, de partager les informations, de mutualiser les efforts et les moyens pour lutter contre tous les fléaux précités pour garantir le succès de cette cause commune.

Sûreté Info : *Avez-vous un appel à lancer à l'endroit des partenaires de l'ASAIGE qui se trouvent sur la plateforme aéroportuaire ?*

Président du CIS : A chaque fois

que l'occasion m'est offerte d'échanger avec les acteurs de la plateforme aéroportuaire, je ne cesse de leur rappeler que l'ASAIGE est à leur service car ils ne peuvent exercer sereinement leurs activités sur l'aéroport, que si la sécurité des biens et des personnes est garantie. Certes, les mesures mises en œuvre semblent être contraignantes mais c'est strictement pour leur bien et à leur profit d'autant plus qu'un aéroport sûr entraîne indubitablement un accroissement d'activités. Je leur demande donc d'être assez compréhensifs vis-à-vis de l'ASAIGE. La menace étant permanente, évolutive et imprévisible, nous sommes dans l'obligation de rester en état de vigilance permanente et ne pas déroger à l'application stricte de ces contrôles. Nous n'en voulons pour preuves que les plateformes aéroportuaires où certains personnels de l'aéroport ont servi de vecteur à l'exécution d'actes illicites avec des conséquences dramatiques. Je voudrais les rassurer de la volonté de l'ASAIGE de garantir l'exécution de leurs activités dans un environnement sûr et alliant les impératifs de la sûreté au besoin de la souplesse nécessaire à la convivialité des voyages aériens.

Sûreté Info : *Votre dernier mot à l'endroit de nos lecteurs.*

Président du CIS : Je termine en formulant tous mes vœux de santé, de paix et de réussite à l'endroit de tous les lecteurs de Sûreté Info, au personnel de l'ASAIGE et à ses partenaires de la plateforme qui œuvrent tous les jours, dans la complémentarité et dans la bonne entente, pour le développement et le rayonnement de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma. Je vous remercie.

*Interview réalisée par
Yatimpo DJATO*

LA SURETE DU FRET AERIEN



Quand la communauté internationale créait l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) le 7 décembre 1944 au sortir de la deuxième guerre mondiale, une de leurs visions, et qui demeure d'actualité, était d'assurer au peuple du monde, une libre circulation des personnes et des biens.

De ce fait, l'aviation civile s'est développée dans le domaine de transport des passagers pour atteindre de nos jours un volume jamais égalé. De la même manière, le fret aérien s'est considérablement développé et ceci nécessite une pluralité de mesures à mettre en place pour assurer à ce fret une protection ainsi qu'une livraison dans des délais raisonnables qui arrangent le client et l'industrie du transport. Les chiffres de l'IATA (International Air Transport Association), montrent à suffisance cette augmentation car la demande mesurée en tonnes-kilomètres de fret (ou FTK) a augmenté de 6,8% en novembre 2016, comparativement à la même période de l'année.

La complexité du fret

Selon l'OACI, le fret aérien est défini comme tous biens, autres que la poste, les provisions de bord et les bagages accompagnés ou mal acheminés, transportés à bord d'un aéronef.

De cette définition vague et complexe, nous comprenons que par voie de fret, on peut transporter une diversité de marchandises au regard de l'évolution de la technologie au plan mondial. Ainsi, les aéronefs assurant le transport des marchandises à l'import comme à l'export embarquent et débarquent généralement des équipements électroniques (ordinateurs, téléphones,...), des marchandises dangereuses, des produits agricoles (arachides, ananas, légumes, tubercules, etc.), des marchandises de valeur (métaux et pierres précieuses, devises), des organes humains vivants destinés à sauver une vie, des vaccins, des animaux vivants et même des dépouilles mortelles. Au regard de la nature des marchandises transportées, on se rend compte qu'une marchandise transportée par avion l'est pour

son caractère périssable, de grande valeur ou de nécessité pour sauver une vie. Ces paramètres confèrent au fret, une nécessité de soin et de traitement rapide dans les aéroports.

Multiplicité des acteurs

Sur le marché du transport du fret, il existe trois types de compagnies : les tout-cargos, les divisions cargos et les compagnies ordinaires.

Les compagnies tout-cargos transportent exclusivement du fret. A l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma, on peut trouver des compagnies de fret comme DHL Aviation et Global Express Africa.

S'agissant des divisions cargos, ce sont des compagnies aériennes qui disposent en leurs seins des divisions du fret. A l'aéroport de Lomé, nous avons Air France-KLM Cargo, Ethiopian Cargo, etc.

Les compagnies ordinaires quant à elles transportent sur leurs aéronefs passagers, du fret. C'est le cas de la plupart des compagnies qui desservent l'aéroport de Lomé notamment, ASKY, Air Côte d'Ivoire, Brussels Airlines, Royal Air Maroc, Ceiba Intercontinental, etc.

A l'image de la croissance mondiale de l'industrie du transport aérien, le volume du fret s'accroît à un rythme exponentiel. Ces compagnies aériennes qui sont des transporteurs doivent développer des partenariats avec des agents habilités ou des expéditeurs connus qui acceptent le fret pour leur compte.

Le fret en Afrique

Selon des chiffres publiés en novembre 2016 par l'IATA

(Association Internationale des Transporteurs Aériens), le trafic du fret en Afrique ne représente que 1,6% du trafic mondial du trafic comparé à 38,1% pour la zone Asie-pacifique, 22,7% pour la zone Europe, 3,0% pour la zone Amérique Latine, 13,5% pour la zone Moyen-Orient et 21,1% pour la zone Amérique du nord.

Malgré cette part faible de l'Afrique dans le trafic mondial, la sécurisation du fret au regard de la montée du terrorisme est un défi de colosse.

Le défi majeur

Le défi majeur auquel fait face l'industrie du fret aérien est de débarrasser les expéditions d'articles ou d'engins dangereux pour les intérêts de la sûreté de l'aviation civile; car les aéronefs de fret peuvent être sabotés à l'aide d'engins explosifs ou peuvent être détournés et servir d'armes de destruction massive.

Sécuriser le fret aérien, c'est ce travail qu'effectuent les agents en charge de la mise en œuvre des mesures de sûreté. Cette sécurisation de la chaîne logistique du fret aérien consiste en un ensemble de procédures de sûreté reliées entre elles, qui sont appliquées aux expéditions de fret pour en maintenir l'intégrité depuis le point d'application de l'inspection filtrage, ou d'autres contrôles de sûreté, jusqu'au départ de l'aéronef. Ces procédures, qui sont mises en œuvre par des entités réglementées par l'autorité compétente, peuvent faire intervenir des agents habilités, des expéditeurs connus et des exploitants d'aéronefs, y compris des exploitants d'aéronefs tout-cargo.

De nos jours, la technologie a considérablement avancé en matière d'équipements de sûreté pour assurer la sécurité du fret. Ces équipements comprennent des appareils de radioscopie de tout calibre, des systèmes de détection des explosifs (EDS), des détecteurs des traces d'explosifs, des chiens renifleurs, des chambres de simulation, etc...

Par ailleurs, les magasins et les zones de palettisation doivent être sécurisés au même titre que les expéditions pour empêcher toute intervention non autorisée.

Sur le plan national, le développement du fret aérien a entraîné l'extension de la zone fret par la construction d'une nouvelle aérogare avec des équipements de dernière génération afin de faire face aux défis en matière de sûreté. Grâce à cette extension, l'aéroport de Lomé est capable de traiter deux (02) millions de tonnes de marchandises par an.

Yendouma KOMBATE

INFO SERVICES

Quatre (04) vols hebdomadaires Lisbonne-Lomé

A partir du 3 juin 2017, débiteront les vols Lisbonne-Lomé à raison de 4 fois par semaine, a annoncé la compagnie aérienne portugaise TAP. Une bonne nouvelle pour l'industrie du transport aérien et surtout pour les passagers pour qui des tarifs compétitifs seront appliqués sur l'ensemble des classes.

Les passagers qui arrivent à Lisbonne pourront poursuivre leur voyage en Europe et au-delà grâce au réseau international comprenant 75 destinations dans 29 pays en Europe, en Amérique du Sud, en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique centrale.

L'enregistrement automatique bientôt à l'aéroport de Lomé

Un service pratique conçu et destiné à ceux qui désirent gagner du temps. En effet, des bornes d'enregistrement automatique, actuellement en test, seront mises à la disposition des passagers dans le hall d'enregistrement de l'aérogare de Lomé. Ces bornes permettront aux passagers de s'auto-enregistrer et d'imprimer directement leurs cartes d'embarquement. La possibilité leur est également donnée de choisir leurs sièges dans l'avion.

Si le passager n'a que son bagage à main, il gagnera davantage de temps en se dirigeant directement dans la salle d'embarquement de son vol, avant l'heure de clôture de l'embarquement.

S'il a des bagages en soute, il les fera peser aux comptoirs enregistrement avant de se diriger dans la salle d'embarquement.

Numéros utiles

Police secours : 117 (depuis un téléphone fixe)
161 (depuis un portable)

Gendarmerie : Tél : 172 ou +228 2221 3743

Douanes : 22 21 26 57 / 22 26 81 73

Sapeurs Pompiers : 118

ASAIGE : 22 26 26 20

**Agence Nationale de l'Aviation Civile
(ANAC) :** 22 26 37 40

S.A.L.T. : 22 23 60 60 / 22 23 60 61

Sûreté Nationale : 22 22 21 21

Ambulance : 22 21 25 01

VOYAGER AVEC SON ANIMAL DE COMPAGNIE



Dans le contexte de l'aviation civile, le terme « animal de compagnie » désigne l'animal qui accompagne un passager, en cabine ou en soute. Le passager en est soit le propriétaire, soit une personne physique qui en assume la responsabilité pour le compte du propriétaire au cours du voyage.

Si vous souhaitez voyager avec votre animal de compagnie, il est conseillé de vous renseigner lors de l'achat de votre billet auprès de votre compagnie aérienne au sujet des options qui vous sont offertes: le type de cage à utiliser, la préparation de votre animal, les restrictions et frais applicables, etc.

Les animaux de compagnie sont admis dans l'aérogare à condition qu'ils soient en cage ou en laisse.

ACCEPTATION

Le transport d'animaux de compagnie voyageant avec le passager est soumis à l'acceptation préalable et explicite du transporteur. Ce dernier peut limiter le nombre d'animaux de compagnie pouvant être transportés par vol et par passager.

Le transporteur en fonction de sa réglementation en vigueur, peut interdire le transport de certaines catégories d'animaux de compagnie. Les informations relatives à ces catégories sont disponibles sur demande auprès du transporteur.

Il faut souligner qu'il est de la responsabilité du passager de s'informer des conditions phytosanitaires d'acceptation des pays

de destination et/ou de transit.

Le passager devra être en mesure de présenter les documents en règle, relatifs à son animal de

compagnie, exigés par les autorités du pays de départ, d'accueil ou de transit, notamment certificats sanitaires, certificat de vaccination et permis d'entrée ou de transit.

MESURES DE SURETE APPLICABLES

Concernant les mesures de sûreté applicables, la réglementation en vigueur au plan national exige qu'au cas où des animaux vivants sont autorisés au transport à bord des aéronefs, ils doivent être contrôlés suivant des procédures d'inspection/filtrage appropriées élaborées dans le programme de sûreté d'aéroport et mises en œuvre.

Ces procédures locales prescrivent, en plus des contrôles de sûreté à appliquer à l'animal, que tous les articles qui l'accompagnent, tels que sacs de nourriture, cages et conteneurs, soient soumis à des contrôles de sûreté et à une inspection/filtrage efficace et appropriée.

Toutefois, il est vivement recommandé au personnel de sûreté sur l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) que les animaux vivants transportés soient exemptés dans la mesure du possible du contrôle aux rayons X.

Pour ce faire, les agents de sûreté doivent prendre les mesures suivantes :

1er cas : animal pouvant être sorti de son sac, cage ou conteneur sans danger :

- Demander au propriétaire de sortir l'animal,
- Faire une inspection visuelle et/ou physique de l'animal,
- Faire une inspection visuelle et /ou

physique au moyen d'équipement à rayon X de tous les articles qui l'accompagnent, tels que sacs de nourriture, cages, conteneurs, etc.

- remettre l'animal dans le sac avec le concours du propriétaire une fois le contrôle terminé.

2ème cas : animal dangereux (reptile, etc.) ne pouvant être sorti de sa caisse :

- Faire passer les caisses au rayon X.

Il faut préciser que les animaux de compagnie peuvent voyager aussi bien en cabine qu'en soute. A titre d'exemple, ci-après, les conditions générales de la compagnie Air France.

Animaux de compagnie voyageant en cabine

Seuls les animaux de compagnie et leur caisse ne dépassant pas un poids fixé par le transporteur pourront être acceptés en cabine. Les chiens d'assistance seront acceptés en cabine, sous réserve de la réglementation applicable.

L'animal de compagnie doit être placé dans un bagage prévu à cet effet, fermé, contenant intégralement l'animal et dans lequel il pourra se lever, se retourner et respirer aisément et librement.

Le passager s'engage à ne pas sortir l'animal, même partiellement, de son contenant pendant toute la durée du vol.

Animaux de compagnie voyageant en soute

L'animal de compagnie doit être placé dans une caisse « coque », en plastique rigide ou fibre de verre et homologuée IATA (International Air Transport Association). Il est important pour le passager de notifier au transporteur (compagnie aérienne) lors de l'achat du billet qu'il voyage avec son animal de compagnie afin de recueillir les informations utiles pour le vol.

Kotolbéna TIFAYA

Formation du personnel de l'ASAIGE en MPSA - BASE



Le programme national de formation de l'aviation civile (PNFSAC) exige que les personnels de l'aéroport suivent des formations (initiale ou en cours d'emploi) aux nouvelles techniques et connaissances nécessaires à une bonne mise en œuvre des mesures de sûreté. C'est dans cette optique que l'ASAIGE organise périodiquement des sessions de formation en MPSA-BASE (Malette Pédagogique de Sûreté de l'Aviation) à l'endroit de son personnel.

En effet, pour le compte de cette année, une série de formations

est programmée dont la première session a débuté le 13 mars 2017; celle-ci prendra fin le 07 avril 2017. Cette formation permettra d'outiller les stagiaires et de leur faire découvrir le monde aéronautique tout en suscitant chez eux des réflexes et comportements indispensables à la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.

Animées conjointement par les instructeurs AVSEC de l'ASAIGE et ceux de l'ANAC-TOGO, ces sessions de formation connaissent la participation des stagiaires issus du commissariat spécial de police, de la

compagnie de gendarmerie et de l'immigration.

Par ailleurs, des sessions de sensibilisation à la sûreté de l'aviation civile sont aussi organisées à l'endroit des usagers, demandeurs des titres d'accès (badges et macaron) à l'aéroport. Celles-ci sont obligatoires avant la délivrance des titres d'accès ; car, au regard de la vulnérabilité des installations aéroportuaires qui nécessitent une participation de tous les acteurs permanents et temporaires de la plateforme, il s'avère nécessaire de les sensibiliser.

Il faut préciser que toutes ces dispositions viennent satisfaire les exigences de l'annexe 17 de l'OACI.

Kpadé BAVI

Audit TSA : suivi régulier de la mise en œuvre des mesures de sûreté



objectif d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place depuis le début des vols en direction des Etats Unis.

Pour ce faire, il a été effectué une revue complète de l'ensemble des mesures prises pour assurer le bon déroulement des vols Lomé vers les Etats Unis opérationnels depuis juillet 2016.

A l'issue de cet audit, des recommandations ont été faites et adressées aux acteurs concernés qui y apporteront des actions correctives. Il s'agit, entre autres, de l'ASAIGE, de la SALT, de l'ANAC, l'ASECNA, de la ST Handling.

Du 10 au 13 Janvier 2017, s'est déroulé un audit TSA (Transportation Security Administration) à l'aéroport de Lomé. Cet audit avait pour

Kpadé BAVI



NOUVEL AN

Le personnel de l'ASAIGE a présenté ses vœux au Coordonnateur

Une cérémonie officielle a rassemblé le personnel et le Coordonnateur de l'ASAIGE à l'hôtel EDA OBA à Lomé le vendredi 06 janvier 2017, ceci dans le but d'échanger les vœux de nouvel an. Pour l'année 2017, la présentation des vœux s'est déroulée à l'hôtel EDA OBA grâce au partenariat qui existe entre les

deux structures. Le porte-parole du personnel de l'ASAIGE, le commissaire ATCHOLE Essolakina a présenté au Coordonnateur, les vœux de santé, de courage et réussite dans ses lourdes missions. Il a saisi l'occasion pour adresser au dirigeant de l'ASAIGE, les doléances du personnel opérationnel et administratif. Par ailleurs, il a souhaité que ces doléances soient prises en compte pour susciter la motivation, l'engagement et l'efficacité dans le travail des agents et permettre ainsi d'instaurer un environnement collaboratif. En réponse aux vœux du personnel, le Coordonnateur a d'abord demandé

à l'assistance d'observer une minute de silence et de prière en mémoire des collègues et amis qui ont perdu la vie au cours de l'année 2016. Ensuite, il a adressé ses vœux, les meilleurs de santé, de paix, de prospérité à son personnel tout en précisant le plaisir et la joie que lui procurent les vœux formulés à son endroit. Il n'a pas manqué d'appeler tous les agents à redoubler de vigilance pour détecter tout comportement suspect et tous actes illicites sur notre aéroport. Enfin, il a rassuré son personnel de la prise en compte de leurs doléances. La cérémonie s'est poursuivie dans une ambiance festive. On notait la présence de plusieurs personnalités invitées à cette rencontre.

Tellah Waké SINGO

EXPAR 2016, L'EXERCICE PARTIEL DE GESTION DE CRISE



Expar 2016 pour répondre à l'exigence de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Cet exercice a eu pour objectifs de tester les délais de mise en place de différentes entités telles que la cellule opérationnelle de crise (COC), l'équipe de gestion de crise (EGC), l'équipe de négociation d'otages (ENO), l'équipe d'intervention armée (EIA), etc.

Pour résoudre la crise, c'est-à-dire, la prise d'otages décrite dans le scénario, l'EGC a fait usage de deux outils : la négociation dans un premier temps et dans un second, l'intervention armée pour neutraliser les preneurs d'otage en vue de la libération des passagers et personnes pris en otage.

A l'instar des acteurs-clés de la plateforme (ANAC-TOGO, SALT, ASECNA, ST Handling), l'ASAIGE y a pris une part active à travers la présence effective du Coordonnateur

de l'ASAIGE au sein de la COC. Les différents services opérationnels de l'ASAIGE (gendarmerie, police, immigration, artificiers) ont marqué leur présence sur le terrain par la sécurisation des points d'accès, du lieu de l'incident d'une part et d'autre part, la gestion des personnes et passagers.

A la fin de l'exercice, le Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air, le colonel MAKOUYA Balikou, représentant le Chef d'Etat-major Général, a salué l'initiative des autorités aéroportuaires qui vise à la fois à répondre aux exigences réglementaires de l'OACI et à se préparer pour faire efficacement face aux situations de crise. Il a félicité tous les participants pour leur réactivité et n'a pas manqué de les exhorter à corriger les dysfonctionnements relevés.

Kpadé BAVI

Le mercredi 21 décembre 2016, au lieu à l'aéroport de Lomé, un exercice de gestion de crise dénommé

L'ASAIGE A RENDU OPERATIONNEL SON SITE INTERNET

www.asaige.tg



Quelques mois après le lancement officiel de la revue Sûreté Info, spécialisée en sûreté de l'aviation civile, l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (ASAIGE) vient de rendre opérationnel son site internet.

L'événement s'est déroulé le jeudi 15 décembre 2016 au siège de la structure. Le site internet propose toute une série d'informations générales sur l'ASAIGE mais aussi des informations pratiques à l'intention des usagers de l'aéroport et du public. Ces informations sont regroupées en menus explicites pour permettre un accès direct et facile à leur contenu.

L'ASAIGE entend par cet outil, instaurer un environnement d'échanges avec tous ses partenaires et avec le grand public en vue de partager avec eux,

la culture de la sûreté.

L'adresse du site de l'ASAIGE est :

www.asaige.tg

Tellah Waké SINGO

SANTÉ : GROSSESSE ET VOL

Le voyage en avion est-il risqué pour le fœtus ?

Vous paniquez à l'idée de prendre l'avion alors que vous êtes enceinte ? Rassurez-vous, jusqu'à présent, aucune étude ne démontre que la pressurisation de la cabine (Technique permettant de maintenir une pression satisfaisante pour l'organisme humain à l'intérieur de la cabine d'un avion volant à haute altitude, de l'habitacle d'un vaisseau spatial, d'une enceinte hermétique, etc.) durant le vol, aurait des incidences sur la santé du fœtus ou bien déclencherait un accouchement prématuré.

En revanche, il faut savoir que les petits avions sont moins pressurisés que les gros et obligent le corps de la future maman à travailler plus en raison du manque d'oxygène dans l'appareil.

Quoi qu'il en soit, en cas de problème de santé, comme l'hypertension artérielle, le diabète ou d'antécédent de naissance prématurée, il est important de faire le point avec son gynécologue avant le départ.

Jusqu'à quel mois de grossesse peut-on prendre l'avion ?

Choisir le bon moment

Etre enceinte et prendre l'avion n'est pas formellement déconseillé, mais l'aventure peut prendre un tournant radicalement différent selon le trimestre de grossesse.

Durant le premier trimestre de grossesse, il faut garder à l'esprit que les nausées sont aussi du voyage. Ce sont des sensations qui

peuvent se décupler pendant le voyage dans les airs...

Par contre, à partir du deuxième trimestre de grossesse, c'est-à-dire entre la 14^{ème} et la 27^{ème} semaine de grossesse, la future maman est plus en forme, il est beaucoup moins contraignant et fatiguant de se déplacer en avion (sauf avis contraire du médecin).

Quant au troisième trimestre de grossesse, il est un peu plus risqué. Prendre l'avion est plus éprouvant, et après 37 semaines de grossesse, le travail peut commencer à tout moment. Voyager en avion au-delà du huitième mois de grossesse est fortement déconseillé. Ainsi, pour s'assurer que vous n'êtes pas sur le point d'accoucher, la plupart des compagnies de voyage vous demanderont de présenter à l'embarquement, un certificat de votre gynécologue indiquant la date prévue de la naissance.

Quoi qu'il en soit, il est conseillé lors de l'achat de votre billet, de vous renseigner auprès de votre compagnie aérienne ou de vous connecter sur son site afin de connaître leur règlement en matière de transport des femmes enceintes. Prenez également en compte votre date prévue d'accouchement pour le retour !

Les conseils pour prendre l'avion enceinte

Avant le départ

-Demandez conseil à votre



gynécologue avant de prendre l'avion. Votre médecin vous renseignera au mieux sur tous les risques éventuels.

- Consultez le site internet de votre compagnie aérienne.
- Assurez-vous d'avoir un certificat médical de non-contre-indication au voyage en avion qui précise aussi le terme de la grossesse. Certaines compagnies aériennes, par peur de vous voir accoucher dans l'avion, le réclament.
- Si vous voyagez à l'étranger, gardez à l'esprit que certains pays restreignent ou limitent l'accès à leur territoire aux femmes enceintes étrangères. En cas de doute, renseignez-vous auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné.
- Renseignez-vous aussi auprès de votre assurance sur la prise en charge du rapatriement pour les femmes enceintes, on n'est jamais trop prudent.
- Il est conseillé de voyager avec des vêtements amples et confortables.
- Portez des bas de contention pour faciliter la circulation sanguine dans vos jambes.
- Pensez à prendre les médicaments dont vous auriez éventuellement besoin et leur ordonnance.

- N'emportez pas de bagages lourds et laissez-vous aider pour les ranger et les retirer.
- Si vous comptez voyager après la 28ème semaine de grossesse, il est recommandé de le faire avec un compagnon de voyage qui pourra vous aider si nécessaire.

Dans l'avion

- Demandez à vous asseoir près des issues de secours, côté couloir, la place pour étendre ses jambes est plus grande et vous pourrez ainsi vous balader dans l'allée pour les dégourdir.
- Buvez beaucoup d'eau, l'atmosphère des cabines d'avions dessèche rapidement, évitez simplement les boissons

gazeuses.

- Mangez léger, pour éviter les troubles digestifs en plein vol.
- Attachez votre ceinture de sécurité sous votre ventre

Après le vol

- Reposez-vous, vraiment. Entre le possible décalage horaire et la fatigue accumulée, ne pas écouter son corps pourrait s'avérer dangereux.

Conditions générales de transport de femmes enceintes de quelques compagnies de voyage desservant l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE)

Compagnies aériennes	Jusqu'à quand une femme enceinte peut-elle voyager ?	Conditions à remplir	Informations sur le certificat médical
Air Burkina	Une femme enceinte peut voyager jusqu'à la fin de la 32ème semaine.	Un certificat médical est exigé à partir de la 28ème à la 32ème semaine de grossesse et doit être émis dans les 7 jours précédents le début du voyage. A partir de la 36ème semaine, en plus du certificat médical, la femme enceinte doit être accompagnée par un médecin.	Le nombre de semaines de grossesse. La date prévue de l'accouchement.
Air Côte d'Ivoire	Une femme enceinte peut voyager jusqu'à la fin de la 32ème semaine. À 32 semaines plus 1 jour le voyage est interdit pour la femme enceinte.	Signaler qu'on attend un enfant au moment de la réservation ou au plus tard 48 heures avant le départ du vol. Présenter un certificat médical d'aptitude à voyager (délivré au plus tard 7 jours avant votre départ) à partir de votre 28ème semaine de grossesse. Si la grossesse est dite difficile et/ou multiple, l'obstétricien doit fournir à la femme enceinte une autorisation médicale pour voyager. Il doit remplir un Formulaire d'autorisation médicale (MEDA), à remettre à la compagnie au plus tard 48 heures avant le départ.	Le nombre de semaines de grossesse. La date prévue de l'accouchement.
Air France	Il n'y a pas de restrictions, mais il est recommandé à la femme enceinte de consulter son médecin avant de partir	Aucune	Pas besoin de présenter un certificat médical
ASKY	Au-delà de 36 semaines, la femme enceinte n'est pas acceptée sur les vols ASKY.	Signaler qu'on est enceinte au moment de la réservation, au plus tard 48 heures avant le départ du vol. Présenter un certificat médical d'aptitude à voyager (délivré au plus tard 7 jours avant votre départ) à partir de la 28ème semaine de grossesse.	Le nombre de semaines de grossesse. La date prévue de l'accouchement.

BRUSSELS AIRLINES	Jusqu'à la fin de la 36ème semaine de grossesse, soit quatre semaines avant la date prévue de l'accouchement.	Présenter un certificat médical récent qui atteste que la grossesse ne présente aucune complication. Une autorisation médicale est requise : <ul style="list-style-type: none"> • en cas de grossesse à risque • en cas de grossesse multiple à partir de la 28ème semaine 	La date prévue de l'accouchement. Le médecin doit également expressément indiquer que la grossesse ne constitue pas de contre-indication au voyage en avion de la patiente.
ETHIOPIAN AIRLINES	La femme enceinte ne peut voyager au-delà de 32 semaines de grossesse.	Présenter un certificat médical d'aptitude à voyager (délivré au plus tard 7 jours avant votre départ) à partir de votre 28ème semaine de grossesse. Cependant, l'embarquement sera refusé si des signes physiques de travail sont présents.	Le formulaire peut être téléchargé sur le site de la compagnie
ROYAL AIR MAROC	Les femmes enceintes sont acceptées sur les lignes Royal Air Maroc jusqu'au huitième mois de grossesse à la date de commencement du voyage.	La passagère doit être munie d'un certificat médical délivré par un gynécologue . Une décharge de responsabilité devra également être signée par la passagère.	La date prévue de l'accouchement

Source : sites internet des compagnies aériennes concernées

Tyhira Hébéline BOKOSSA



Groupe YCIA-TIS

1385, Bd Notre Dame des Apôtres - Bè-Kpéhénou
07 BP 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 20 68 23, Fax : +228 22 20 23 80
E-mail : info@groupeyciatis.com - Site web : www.groupeyciatis.com



Société Commerciale d'Assistance et de Représentation
1385, Bd Notre Dame des Apôtres Bè-Kpéhénou
07 BP 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 22 65 23 - Fax : +228 22 21 17 97
E-mail : info@iribtogo.com - Site web : www.iribtogo.com



**Manutention - Transit -Transport
Entreposage - Consignation**
Zone portuaire
Immeuble YCIA-PORT (Ex Imm. BANAMBA)
07 BP 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 27 60 05 - Fax : +228 22 27 60 07
E-mail : info@uniporttogo.com - Site web : www.uniporttogo.com



UNIPORT-TOGO SA
Unis pour notre port





**Conseils Recherches
Etudes Multisecteurs**
1385, Bd Notre Dame des Apôtres
Bè-Kpéhénou - Immeuble PAULINA
07 BP 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 20 23 27 - Fax : +228 22 22 30 46
E-mail : info@cremtogo.com - Site web : www.cremtogo.com



**Manutention - Transit -Transport
Entreposage - Consignation**
Zone portuaire
Immeuble YCIA-PORT (Ex Imm. BANAMBA)
07 BP 12100 Lomé 07
Tél. : +228 22 27 60 06 - Fax : +228 22 27 60 07
E-mail : info@logistranstogo.com - Site web : www.logistranstogo.com



LOGISTRANS
L'approche intégrale



FAITS DIVERS

Une carte qui réunit les codes Wi-Fi des aéroports du monde entier

Nous avons tous au moins une fois été confrontés à un problème très délicat, celui de passer des heures d'attente dans un aéroport bondé sans accès internet. Or, cela appartient désormais au passé grâce à un ingénieur en sécurité informatique et blogueur voyage, Anil Polat (alias FoxNomad sur les réseaux).

Ce dernier a créé une carte interactive, actuellement très partagée, regroupant les mots de passe des Wi-fi de plusieurs aéroports dans le monde. Pour que sa carte soit actualisée, il encourage les utilisateurs du monde entier à lui envoyer régulièrement les nouveaux mots de passe et/ou aéroports à ajouter à sa carte, en lui laissant un message sur sa page Facebook ou par e-mail.

Anil Polat entend bien exploiter son invention jusqu'au bout. En septembre 2016, il a lancé une application, WiFox, disponible en ligne avec une liste d'aéroports et de mots de passe Wifi sans cesse mise à jour. Et évidemment, une fois l'application téléchargée (moyennant environ 2 euros), la carte est accessible hors-connexion. Le seul bémol réside dans le fait que l'application beuge parfois et rien n'indique que le système soit légal.

huffingtonpost.fr

DjondoFellowship vient de lancer son premier programme de formation

Lancé en mai 2016 par le Togolais Gervais Koffi Djondo (co-fondateur du groupe Ecobank et fondateur de la compagnie aérienne Asky), « Djondofellowship » se propose d'offrir régulièrement des formations aux cadres d'entreprises africaines afin de leur permettre de concevoir et de porter des projets ambitieux pour leur expansion.

«Djondo Fellowship» vient de lancer son premier programme de formation à l'intention des leaders d'entreprises locales africaines. La formation vise à aider ces entreprises « à s'exporter et à devenir des multinationales championnes de l'intégration africaine ».

Le programme vient donc de lancer sa première formation pour laquelle les inscriptions s'effectueront au deuxième trimestre de l'année 2017. La formation qui sera assurée par des spécialistes à travers l'Afrique, permettra aux entreprises locales d'avoir accès à un réseau de financiers sur le continent.

auto.go.tg

Taxi Tracker : l'application africaine qui s'attaque à l'insécurité dans les transports publics

Créé par Régis Bamba, un jeune entrepreneur ivoirien,

Taxi Tracker est une application mobile dont l'objectif est de répondre au défi de l'insécurité dans les transports en commun d'Abidjan, et notamment dans les taxis. En effet, Taxi Tracker permet à tout détenteur de smartphones de suivre et de s'informer en temps réel sur ses proches voyageant en taxi, simplement en entrant le numéro d'immatriculation du taxi dans l'application, qui enregistre le positionnement et les coordonnées GPS du véhicule. Porté par une forte traction, Taxi Tracker est déjà en plein développement et lorgne déjà sur plusieurs villes où s'étendre à l'international.

startupbrics.com

Santé : Le plus grand hôpital d'Afrique de l'Ouest

Inaugurée le 04 janvier 2017 et d'une superficie de 200 hectares avec un coût total de 217 Millions de Dollars US, le University of Ghana Medical Center (UGMC) est le plus grand hôpital de l'Afrique de l'ouest, le deuxième du genre en Afrique de par sa superficie et surtout ses équipements ultramodernes.

Cet hôpital qui est équipé de 650 lits pour un premier temps, sera rehaussé par 350 autres lits prévus dans un futur proche, faisant un total de 1000 lits. Il est doté d'un hélicoptère pour les services d'urgences et est équipé d'un matériel de pointe pour gérer les services de médecine interne y compris la chirurgie, la pédiatrie, l'obstétrique, la gynécologie, la cardiologie, la chirurgie cardiaque et l'imagerie médicale.

Cet hôpital a été financé grâce à une aide consentie par le gouvernement israélien sous forme de prêt. L'UGMC sera aidé dans sa tâche par un partenaire de poids, ShebaMedical Centre, le plus grand centre hospitalier en Israël dont a été inspirée la construction de celui du Ghana.

Le centre médical est désormais ouvert au public pour la prestation de soins, la formation et la recherche.

myafricanfos.com

Sport : La Coupe d'Afrique des Nations 2017

Les Lions indomptables sont à nouveau sur le toit de l'Afrique ! En finale de la CAN 2017 à Libreville, au Gabon, la sélection camerounaise a battu avec la manière (2-1) l'Égypte, qui partait pourtant favorite de la rencontre.

De retour au plus haut niveau après avoir manqué les deux dernières éditions, le Cameroun est ainsi sacré pour la cinquième fois de son histoire champion d'Afrique. Les Camerounais, couronnés pour la dernière fois en 2002, ont créé la surprise générale, car très peu de personnes pariaient sur eux.

jeuneafrique.com

Textes rassemblés par Dzigbode Kossiwa AVEKO

SOLUTIONS DES JEUX N°002

Enigmes

Le docteur est une femme et c'est la mère du blessé !

Jeu des 7 erreurs



Les 7 différences sur la 2e image :

1. Le raisin vert dans le coin supérieur droit
2. La graine dans le raisin rouge sur le gateau
3. La crème débordant le gâteau arrière
4. Le raisin vert sur le gâteau avant
5. La 3^e goutte de chocolat sur le gâteau
6. La crème qui déborde sur le gâteau avant
7. La noix contre la sous tasse

Sudoku

6	7	5	8	9	4	1	2	3
4	9	8	1	2	3	5	6	7
1	2	3	5	6	7	8	4	9
9	1	4	2	7	6	3	5	8
7	3	2	4	5	8	6	9	1
5	8	6	9	3	1	4	7	2
8	4	7	6	1	9	2	3	5
2	6	9	3	8	5	7	1	4
3	5	1	7	4	2	9	8	6

Mots mêlés



JEUX N°003

Enigmes

Un homme ayant un loup, une chèvre et un chou, doit traverser une rivière, mais son embarcation est si petite qu'il ne peut en prendre qu'un à chaque voyage ; sachant que le loup peut manger la chèvre et que la chèvre peut manger le chou. Comment doit-il faire pour traverser la rivière sans rien perdre ?

Jeu des 7 erreurs

Retrouvez les 7 différences sur les 2 images ci-dessous



Sudoku

	2	8			4			
9								6
5		7	1	2				
		1	7					8
		2		4		3		
8					1	6		
				1	5	9		6
	9							2
			9			8	1	

Comment jouer ?

Une seule règle : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9. Les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

Mots croisés

Retrouvez les noms en reliant les lettres

Q	N	E	G	W	O	L	D	K	D	E
N	E	O	R	R	A	Z	I	P	É	J
U	E	G	É	M	E	H	O	M	E	E
Z	C	V	A	L	U	C	É	B	G	I
Z	T	R	O	B	O	L	O	S	A	R
E	C	T	B	H	O	P	Q	Y	V	U
K	M	L	Z	T	T	W	A	V	A	C
V	E	S	P	U	C	E	Q	N	R	E
Y	A	W	G	N	I	M	E	H	A	D
X	Q	V	I	O	E	D	L	B	C	I
E	R	A	E	P	S	E	K	A	H	S
Z	W	A	M	U	N	D	S	E	N	O
I	G	W	M	S	K	I	T	F	G	N
T	I	B	K	E	P	L	E	R	H	S

Jeux proposés par: Yatimpou DJATO

HÔTEL EDA-OBA

CONFÉRENCES & LOISIRS



Salle des banquets



Salle de conférence



Espace beauté-SPA

Nous vous accueillons en roi...



Chambre standard



Appartement



Bureau

Situé à 5 minutes de l'aéroport, au centre ville de Lomé au Togo, l'hôtel EDA OBA domine et offre un panorama sur la basse ville et l'océan.

- ▶ 340 chambres suites, appartements et bureaux
- ▶ 30 salles de réunion de 50 à 900 places
- ▶ 3 restaurants ▶ 1 salle de fitness ▶ 1 SPA
- ▶ 1 grande piscine ▶ 1 court de tennis
- ▶ 1 discothèque ▶ 1 bar

Boulevard Gnassingbé Eyadéma, BP 3481 Lomé-Togo

Infoline: + 228 22 20 18 18 / + 228 22 20 29 93

Email: hoteledaoba@edaoba.com

www.edaoba.com



AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GMASSINGBE EYADEMA



**Votre sécurité en vol
commence au sol.**

VEUILLEZ VOUS SOUMETTRE AUX CONTRÔLES DE SÛRETE



Siège Social: 01 B.P. 1029 Lomé 99, rue 243 Tokoin Wuiti - Tél. +228 22 26 26 20 Fax +228 22 26 26 22
Email: contactasaige@asaige.tg / site web: www.asaige.tg / n° vert: 8202